



REGLEMENT DU TOURNOI NATIONAL DU TT LA CAPELLE
Samedi 2 mars 2024 (HOMOLOGUE PAR LA
F.F.T.T. sous le n ° ...)

Article 1 – Le Tennis de Table de La Capelle organise le samedi 2 mars 2024 un tournoi de tennis de table homologué National Catégorie B ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés FFFT.

Article 2 – Le tournoi se déroulera sur 20 tables à cette adresse :

HALLE MICHEL FLANDRE
Rue Edouard Mambour
02260 La Capelle

Article 3 – Il comportera les tableaux suivants :

Samedi 2 mars

Tab	Designation	Prix	Début
A	<700pts	8€	8h30
B	<1100pts	8€	8h30
C	<1500pts	8€	9h30
D	<900pts	8€	10h30
E	<1800pts	8€	11h30
F	<1300pts	8€	12h30
G	TC Open Mixte	8€	13h30
H	TC Open Dames	5€	13h30

Pointage des joueurs **30 minutes** avant l'horaire de début des tableaux.
Le tirage au sort des tableaux aura lieu 10 minutes avant le début de ces derniers.

Article 4 – Chaque joueur ou joueuse ne peut s'inscrire que dans la limite de **2 tableaux**. Un joueur pourra s'inscrire sur place dans un 3^{ème} tableau non commencé s'il est éliminé d'un tableau, dans la limite des places disponibles. Les dames pourront s'inscrire **en plus** dans le tableau qui leur est réservé (H). Le club se réserve le droit d'annuler un tableau en fonction des inscriptions. Un minimum de 8 joueurs est requis.

Article 5 – Suivant les règles de la FFTT, les parties se disputeront au meilleur des 5 manches. Tous les tableaux se disputeront par poules de 3 joueurs par équipes. Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tour suivant qui se fera par élimination directe. Selon le nombre d'inscrits, le JA se réserve le droit de modifier la formule des tableaux

Article 6 – La tenue sportive est de rigueur.

Article 7 – Les balles **plastiques** agréées de couleur **blanche** seront fournies par le club.

Article 8 – Le tournoi se déroulera sans interruption. Une buvette et une restauration seront à la disposition des joueurs et joueuses.

Article 9 – Le juge arbitre sera :

Dominique VAUCOULEUR (JA3)

Assistée par

CAILLEUX Etienne

DEUDON Clément

CLOUET Christophe

Article 10 – Comme mentionné dans l'article n°3, le tirage au sort aura lieu 10 minutes avant le lancement du tableau.

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la commission sportive fédérale appliquera l'**article IV.202** des règlements généraux du 15 juillet 2015 de la FFTT qui stipule que sur votre première partie non jouée, vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 11 – Le Juge Arbitre se réserve le droit d'exclure un joueur ou joueuse ayant un comportement non sportif à la table ou en dehors.

Article 12 – Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident.

Article 13 – Les engagements seront à faire parvenir le vendredi 1 mars au plus tard par téléphone, par e-mail ou directement sur notre page facebook à :

Monsieur Clément DEUDON

Tel : 06 43 30 47 33

e-mail : tournoitlacapelle@gmail.com

page Facebook : Tournoi Tennis de Table La Capelle 2 mars 2024

Article 14 – L'accès de l'aire de jeux est strictement réservé aux compétiteurs et organisateurs.

Article 15 – Une tombola sera disponible tout au long de la journée. Le tirage se fera le samedi entre 17h et 20h. Le club se chargera de contacter les gagnants en cas d'absence lors du tirage.

Article 16 – L'organisation peut mettre à jour la dotation d'un tableau si le nombre de 8 poules n'est pas atteint.

Article 17 – La participation au tournoi entraîne l’acceptation du présent règlement.

DOTATION

Tableaux	Designation	Premier	Finaliste	½ finaliste
A	< 700 pts	20€	10€	Lots
D	< 900 pts	30€	15€	Lots
B	< 1100 pts	30€	15€	Lots
F	< 1300 pts	40€	20€	Lots
C	< 1500 pts	60€	30€	10€
E	< 1800 pts	80€	40€	15€
G	TC Open Mixte	150€	80€	25€
H	TC Open Dames	30€	15€	Lots

CHALLENGE Claude LECUYER

Un challenge en l’honneur de Claude LECUYER, figure emblématique du club sera remis au club totalisant le plus de joueurs inscrits.

Il sera la propriété du club vainqueur qui le gardera jusqu’à l’édition prochaine et le remettra obligatoirement en jeu l’année suivante. Son acquisition sera définitive dès lors qu’il sera remporté 3 années consécutives.

En cas d’égalité entre clubs, le challenge sera attribué au club ayant le plus de kilomètres par rapport à La Capelle.

Le Comité d’Organisation.